



DECISION DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE
SAINTE EULALIE DE CERNON

OBJET : Signature de l'acte d'engagement avec le cabinet Samantha Dugay Architecte - N°01/2026.

Monsieur le maire de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon,

Vu la délibération du conseil municipal n°17_2026 en date du 22 mars 2026, relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Considérant l'offre émise par l'architecte Samantha Dugay,

DECIDE

La signature de l'acte d'engagement avec le cabinet d'architecte Samantha Sugay pour la mission de faisabilité de construction de la nouvelle mairie, le dépôt du permis de conduire afférent et l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

La présente décision sera présentée au conseil municipal lors du prochain conseil.

A Sainte-Eulalie-de-Cernon, le 12/05/2026

Le Maire,
Acte dématérialisé
Thierry CADENET



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »